

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 AOÛT 2018**

MERCREDI, le quinzième jour du mois d'août deux mille dix-huit (15 août 2018), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Madame Marie-Claude Samuel, représentante de Sainte-Genève-de-Batiscan;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2018-08-143

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2018;
5. Gestion du personnel :
 - a. Embauche – poste d'agent de promotion entrepreneuriale et touristique;
 - b. Abolition et création de poste;
 - c. Nouvelle ressources – conseiller en développement d'entreprises;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Octroi du contrat pour l'entretien ménager;
 - c. Changement de date pour la séance du conseil de la MRC des Chenaux de septembre 2018;
 - d. Proposition pour le traitement de permis non résidentiel;
 - e. Rapport d'activités 2017-2018 du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- f. Convention de partenariat dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions et la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan;
- g. Colloque d'automne de l'ADGMRCQ ;
- h. Projet de protocole d'entente – Bureau d'information touristique de la MRC des Chenaux;
- i. Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;
- j. Offre de services-personnalisation et mise en place d'une application *web alertes municipales* ;
- k. Transport collectif - Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;
- l. Hygiène du milieu : remplacement d'un moteur;
- 7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlements municipaux :
 - i. Conformité du règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2018-579 de la municipalité de Saint-Maurice;
 - ii. Conformité de règlements de zonage applicables dans les zones à risque de glissement de terrain;
 - iii. Conformité du règlement de zonage numéro 2018-03 de la municipalité de Champlain;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. Ville de Shawinigan (adoption du projet de règlement SH-594 modifiant le règlement 450 Plan d'urbanisme de l'ex-municipalité de Saint-Georges dans le but d'autoriser des activités de nature industrielle dans l'aire d'affectation commerciale et de service à portée régionale C2);
 - ii. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement numéro 78/2018 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé);
 - iii. MRC de Portneuf (règlement numéro 383 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à permettre l'agrandissement de l'entreprise Machitech Inc. située sur le territoire de la ville de Saint-Marc-des-Carières);
 - c. Règlement 2018-109 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
- 9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Projet - Fonds soutien aux saines habitudes de vie – demande de Biathlon Mauricie;
- 10. Développement économique :
 - a. Demande de soutien financier – La Ruche Mauricie;
- 11. Appuis demandés :
 - a. Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban – mise en place d'une aide financière pour permettre aux municipalités en milieu rural de régler les problématiques de téléphonie cellulaire sur leur territoire;
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Pour votre information;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. Autre(s) sujet(s);
15. Nominations :
 - a. Membres de comités :
 - i. Comité d'aménagement du territoire;
 - ii. Comité consultatif agricole;
 - iii. Bureau des délégués;
 - b. Représentation :
 - i. SAMBBA;
16. Période de questions;
17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2018-08-144

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 20 juin 2018.

Adoptée.

2018-08-145

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

Il est proposé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique extraordinaire de ce conseil tenue le 9 juillet 2018.

Adoptée.

5. **GESTION DU PERSONNEL**

2018-08-146

5a. **EMBAUCHE – POSTE D'AGENT DE PROMOTION ENTREPRENEURIALE ET TOURISTIQUE**

Considérant qu'un affichage interne de poste a été réalisé pour l'embauche d'un agent de promotion entrepreneuriale et touristique;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue dans les délais fixés, soit celle de madame Marie-Andrée Trudel;

Considérant que madame Trudel rencontre les exigences normales du poste, étant notamment à l'emploi de la MRC depuis le 23 janvier 2017 comme agente de développement économique et touristique;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de madame Trudel;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux embauche madame Marie-Andrée Trudel comme agente de promotion entrepreneuriale et touristique, à compter du 1^{er} octobre 2018, aux conditions salariales actuelles.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-08-147

5b. ABOLITION ET CRÉATION DE POSTE

Considérant que l'embauche de madame Marie-Andrée Trudel au poste d'agente de promotion entrepreneuriale et touristique laisse le poste d'agent de développement économique et touristique vacant;

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource dans ce secteur d'activité de même que pour combler un besoin dans le service de développement économique;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et les descriptifs présentés;

Considérant que la description de poste proposée par le comité des ressources humaines diffère de la description de poste de l'agent de développement économique et touristique;

Considérant la convention collective qui intervient entre la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ses salariés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux procède à l'abolition du poste d'agent de développement économique et touristique et en informe le syndicat.

Il est de plus résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux procède à la création du poste de conseiller en développement d'entreprises et en informe le syndicat.

Adoptée.

2018-08-148

5c. NOUVELLE RESSOURCE – CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Considérant la création du poste de conseiller en développement d'entreprises;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un conseiller en développement d'entreprises.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2018-08-149

6a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 11266 à 11360 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 août 2018 totalisant 663 563,40 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-08-150

6b. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant que le contrat pour la conciergerie de notre centre administratif arrive à terme le 31 août 2018;

Considérant que madame Patricia Cossette détenait le contrat pour la conciergerie du centre administratif pour l'exercice 2017-2018;

Considérant qu'une proposition a été demandée à madame Patricia Cossette et que celle-ci a déposé une soumission le 15 août 2018;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure des contrats qui comportent une dépense de moins de 99 999 \$ de gré à gré;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie le contrat pour la conciergerie de son centre administratif à madame Patricia Cossette, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en considération de la soumission de cet entrepreneur se détaillant comme suit :

| Périodes | Prix avant taxes |
|-----------------|------------------|
| Année 2018-2019 | 21 800\$ |
| Année 2019-2020 | 21 800\$ |
| Année 2020-2021 | 21 800\$ |
| Total | 65 400\$ |

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir.

Adoptée.

2018-08-151

6c. CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX DE SEPTEMBRE 2018

Considérant la tenue du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018 au centre des congrès de Montréal;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires de la MRC des Chenaux, pour l'année 2018, a été adopté lors de la séance du 22 novembre 2017;

Considérant que la date de la séance ordinaire du mois de septembre 2018 a été fixée au 19 septembre 2018,

Considérant qu'il serait facilitant, pour les élus présents au congrès 2018 de la FQM, de déplacer la date de la séance ordinaire de la MRC des Chenaux au 18 septembre 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 et SS du Code municipal du Québec, le conseil d'une MRC peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la date de la séance ordinaire de la MRC des Chenaux du mois de septembre 2018 soit le 18 septembre 2018 à compter de 19 h.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier donne un avis à l'égard de ce changement au calendrier.

Adoptée.

2018-08-152

6d. PROPOSITION POUR LE TRAITEMENT DE PERMIS NON RÉSIDENTIEL

Considérant la proposition reçue de la firme Servitech Inc. concernant le traitement des permis non résidentiels;

Considérant que ce mandat représente minimalement 89 permis répartis sur 70 dossiers, dont plusieurs impliquent des travaux majeurs pouvant atteindre jusqu'à 3 000 000 \$;

Considérant que ces travaux doivent être entrepris afin d'être terminés à la fin de l'année 2018;

Considérant que le personnel de notre service d'évaluation foncière n'est pas en mesure de réaliser ce type de travaux;

Considérant que les honoraires proposés par la firme Servitech Inc. pour réaliser ces travaux sont de l'ordre de 25 000 \$ à 30 000 \$ (taxes en sus) selon la tarification horaire du contrat;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure des contrats qui comportent une dépense de moins de 99 999 \$ de gré à gré;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte cette proposition.

Adoptée.

2018-08-153

6e. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Considérant que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) prévoit que le ministre élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire;

Considérant que le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi-usage sur les terres publiques;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'Agglomération de La Tuque comme étant la délégataire pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

Considérant que le conseil d'Agglomération de La Tuque a mandaté la Corporation de développement durable du Haut-St-Maurice pour la gestion du Programme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux adopte le rapport d'activités 2017-2018, tel que rédigé par la Corporation de développement durable du Haut-St-Maurice. Les documents seront déposés à la direction régionale du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs par la Ville de La Tuque.

Adoptée.

2018-08-154

6f. **CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS ET LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DE SHAWINIGAN**

Considérant que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a accordé une contribution financière de 300 000 \$ au regroupement des quatre communautés entrepreneuriales de la Mauricie (MRC des Chenaux, MRC de Mékinac, Agglomération de La Tuque et Ville de Shawinigan);

Considérant que l'aide financière du projet FARR est applicable aux trois prochaines années, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

Considérant que la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan sera l'entité qui représentera le regroupement des quatre communautés entrepreneuriales de la Mauricie auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant le projet de convention de partenariat proposé par la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux désigne monsieur Patrick Baril à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux la convention de partenariat dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adoptée.

2018-08-155

6g. **COLLOQUE D'AUTOMNE DE L'ADGMRCQ**

Considérant les informations données par le directeur général au sujet du congrès d'automne de l'ADGMRCQ qui aura lieu les 24, 25 et 26 octobre 2018 à Estérel;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la pertinence des ateliers et des forums prévus au congrès d'automne de l'ADGMRCQ;

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'autoriser le directeur général à participer au congrès d'automne de l'ADGMRCQ 2018. Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

2018-08-156

**6h. PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU D'INFORMATION
TOURISTIQUE DE LA MRC DES CHENAU**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris la décision, lors de la séance publique du 16 mai 2018 (résolution 2018-05-090) de prendre en charge la gestion du Bureau d'information touristique de la MRC des Chenaux selon les mêmes conditions établies entre la SDÉ La Pérade et l'Association des pourvoyeurs de la rivière Saint-Anne, et ce, pour l'année 2018;

Considérant la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a, depuis ce temps, précisé sa participation financière et que celle-ci désire s'engager financièrement dans la gestion du bureau d'information touristique de la MRC des Chenaux pour une période de 5 ans;

Considérant qu'un projet d'entente tripartite a été déposé au conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux précisant les responsabilités et engagements des trois partenaires, soient la Municipalité régionale de comté des Chenaux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et L'Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des Chenaux de la rivière Ste-Anne Inc.;

Considérant que chacune des parties à l'entente a pu se positionner quant à sa participation financière à l'entente;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux devra contribuer à ladite entente à même le Fonds de développement du territoire pour un montant de 15 000 \$ en 2018, de 18 000 \$ en 2019, de 21 000 \$ en 2020, de 23 000 \$ en 2021 et de 25 000 \$ en 2022;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte l'entente tripartite définissant les responsabilités des partenaires dans la gestion du Bureau d'information touristique de la MRC des Chenaux.

Il est également résolu, par la présente, d'autoriser monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, de signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6i. PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Une présentation est faite aux membres du conseil de la MRC des Chenaux d'un modèle de plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile. Ce modèle de plan d'entraide sera présenté aux directeurs

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

généraux des municipalités de notre MRC dans le cadre d'une rencontre prévue en septembre 2018.

6j. OFFRE DE SERVICE – PERSONNALISATION ET MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION WEB ALERTES MUNICIPALES

À titre informatif, une présentation d'une offre de service pour la personnalisation et la mise en place d'une application web alertes municipales est faite aux membres du conseil de la MRC des Chenaux.

2018-08-157

6k. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux (MRC) offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport adapté et collectif des Chenaux;

Considérant qu'en 2019, au-delà de 25 000 déplacements seront effectués par ce service;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2019 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et peut atteindre 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que la MRC a pris connaissance du plan de développement du Transport adapté et collectif des Chenaux et que ce même plan prévoit une affectation des surplus accumulés de 18 050,61 \$ qui sera réinvestie pour le service aux usagers;

Considérant que pour les services de transport, la MRC des Chenaux prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 35 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 65 000 \$ en 2019;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2019;

Considérant que la contribution financière estimée du MTMDET pour 2019 pourrait être de 200 000 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux s'engage à effectuer 25 000 déplacements au cours de l'année 2019.

Il est de plus résolu que la MRC demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui octroyer une contribution financière pour 2019 de 200 000 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6I. HYGIÈNE DU MILIEU : REMPLACEMENT D'UN MOTEUR

Monsieur Patrick Baril, directeur général, informe les membres du conseil de la MRC des Chenaux d'un bris de moteur important sur l'un des camions étant utilisé pour la collecte des ordures ménagères. Une évaluation externe de l'état général du camion sera effectuée avant de prendre une décision définitive quant au remplacement ou non du moteur.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

2018-08-158

7a.i. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-579 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 2018-579 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2018-08-159

7a.ii. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE APPLICABLES DANS LES ZONES À RISQUE DE GLISSEMENT DE TERRAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements de zonage numéros 215-2018 de la Municipalité de Batiscan, 2018-05 de la Municipalité de Champlain, 2018-386 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, 410-04-06-18 de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 2018-580 de la Municipalité de Saint-Maurice, 201-05-541 de la Municipalité de Saint-Narcisse et 2009-476-11 de la Municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2018-08-160

7a.iii. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2018-03 de la Municipalité de Champlain.

Adoptée.

7b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS

- i. Ville de Shawinigan (adoption du projet de règlement SH-594 modifiant le règlement 450 Plan d'urbanisme de l'ex-municipalité de Saint-Georges dans le but d'autoriser des activités de nature industrielle dans l'aire d'affectation commerciale et de service à portée régionale C2);
- ii. Ville de Trois-Rivières (projet de règlement numéro 78/2018 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- iii. MRC de Portneuf (règlement numéro 383 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à permettre l'agrandissement de l'entreprise Machitech Inc. située sur le territoire de la ville de Saint-Marc-des-Carières).

7c. PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2018-08-161

7c.i. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2018-109 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est donné par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2018-08-162

7c.ii. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-109 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a modifié son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de déterminer une nouvelle zone de conservation;

Considérant que cette zone a été créée en contrepartie des pertes environnementales engendrées des travaux réalisés dans un milieu humide situé dans la zone industrielle de la municipalité;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de reconnaître au niveau régional cette nouvelle zone de conservation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2018-109 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2018-08-163

7c.iii. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-109

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2018-109 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur le projet de règlement 2018-109 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2018-08-164

7c.iv. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2018-109 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tiene sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2018-109 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT (S) À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues qu'une rencontre de type Lac-à-l'épaulé des membres de la RGMRM aura lieu en septembre.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8b. COMITÉ CULTUREL – RAPPORTS DE JUIN 2018

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de juin 2018, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, informe les maires que le dossier de fibre optique continue de bien progresser. De plus, monsieur Veillette informe les maires qu'une rencontre d'information aura lieu, le 4 octobre prochain, dans le cadre du suivi du plan stratégique de développement durable.

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, mentionne que la prochaine rencontre du comité des ressources humaines aura lieu en septembre.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, informe ses collègues que la première étape du rapport du consultant dans le dossier d'étude de regroupement des services incendie est complétée. La deuxième et dernière étape du rapport sera terminée en septembre.

9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9a.i. PROJETS STRUCTURANTS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2018-08-165

9a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur René Gravel, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

| Municipalité | Projet | Coût total | Subvention |
|-------------------------|---|-------------------|-------------------|
| Batiscan (2018-2019) | Remise en état du parc des jeux d'eau au site des loisirs | 38 488 \$ | 23 620 \$ |

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux amende à toute fin que de droit le libellé du contenu de la résolution 2018-05-103 afin que le coût total du projet et la subvention accordée soient conformes au tableau définis à la présente résolution;
- 2- Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 3- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2018-08-166

9a.iii. PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 2 août dernier, les membres du comité de développement rural se réunissaient pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

| Promoteurs | Projets | Coût total | Subvention |
|--|---|-------------------|-------------------|
| Biathlon Mauricie | Équipements d'entretien, skis de fond et carabines | 145 320 \$ | 12 500 \$ |
| Association des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des Chenaux de la rivière Ste-Anne Inc. | Disposition autonome des boues usées – fosse septique | 38 800 \$ | 12 500 \$ |

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
 - 70 % suite à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

9b. DEMANDE RÉGIONALE

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2018-08-167

9c. PROJET - FONDS SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

| Promoteur | Projet | Coût total | Subvention |
|-------------------|--|------------|------------|
| Biathlon Mauricie | Équipements d'entretien, skis de fond et carabines | 145 320 \$ | 5 000 \$ |

Adoptée.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-08-168

10a. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LA RUCHE MAURICIE

Considérant la demande de soutien financier de la Ruche Mauricie, déposée à la MRC des Chenaux, le 21 juin 2018;

Considérant que le manque d'information disponible afin de prendre une décision éclairée sur ce dossier;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux reporte la décision concernant cette demande de soutien financier à une prochaine séance.

Adoptée.

2018-08-169

10b. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - ÉCONOMIE DU SAVOIR DE LA MAURICIE

Considérant que « Économie du savoir de la Mauricie » demande une contribution financière aux MRC et Villes/MRC de la Mauricie afin de participer à leur offre de services;

Considérant que cet organisme offre aux entreprises de la région différents services complémentaires à ceux offerts par notre MRC;

Considérant que « Économie du savoir de la Mauricie » a démontré au cours des dernières années son expertise et son efficacité auprès des entreprises de notre MRC;

Considérant le plan d'action 2017-2020 déposé par l'organisme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer à « Économie du savoir de la Mauricie » pour un montant de 5000 \$ pour chacune des deux prochaines années, soit 2018-2019 et 2019-2020, conditionnellement à ce que tous les territoires de la Mauricie participe financièrement, et ce, pour la même durée.

Adoptée.

2018-08-170

10c. DEMANDE DE FINANCEMENT FJP 2018-04 -VANESSA MASSICOTTE

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2018-04 prévoyant une aide financière non remboursable de 4350 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs.

Il est également résolu :

- 1- Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour celui-ci ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2018-08-171

10d. DEMANDE DE FINANCEMENT – FDÉ 2018-03 – MICROBRASSERIE LA FERME

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de développement économique (FDÉ);

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2018-03 prévoyant une aide financière non remboursable de 5850 \$ provenant du Fonds de développement économique;
- 2- Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacune de ceux-ci ;
- 3- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi dudit dossier.

Adoptée.

2018-08-172

10e. DEMANDE DE FINANCEMENT – FDÉ 2018-04 – MERCIER AUTOROUTE 40

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de développement économique (FDÉ);

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FDÉ 2018-04 prévoyant une aide financière non remboursable de 1900 \$ provenant du Fonds de développement économique;
- 2- Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme si elles étaient ici reproduites pour chacune de ceux-ci;
- 3- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi dudit dossier.

Adoptée.

11. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2018-08-173

11a. MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN - DEMANDE D'APPUI POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PERMETTRE AUX MUNICIPALITÉS EN MILIEU RURAL DE RÉGLER LES PROBLÉMATIQUES DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LEURS TERRITOIRES

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban d'appuyer leur démarche à l'effet de demander aux gouvernements fédéral et provincial la mise en place d'une aide financière pour permettre aux municipalités en milieu rural de solutionner les problématiques de téléphonie cellulaire;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est un site de villégiature par excellence avec ses 53 lacs présents sur son territoire et une destination touristique de plus en plus fréquentée dans la région avec son parc des chutes, son sentier national et sa compétition provinciale de véhicules hors route;

Considérant l'absence d'une couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban qui isole la population qui est privée de l'utilisation de mobiles et du numérique;

Considérant que le développement du territoire de Notre-Dame-de-Montauban, une municipalité rurale qui veut se revitaliser, sera facilité avec l'accès à un service de téléphonie cellulaire;

Considérant qu'une couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes qui le fréquentent;

Considérant le besoin immédiat d'un réseau cellulaire sur l'ensemble des régions rurales et le développement restreint de la téléphonie cellulaire dans les campagnes compte tenu des coûts élevés;

Considérant que les sommes à investir sont considérables et que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit obtenir l'appui des gouvernements pour régler sa problématique et obtenir une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban afin de demander aux gouvernements fédéral et provincial la mise en place d'une aide financière pour permettre aux municipalités en milieu rural de solutionner les problématiques de téléphonie cellulaire.

Il est également résolu que ce conseil appuie le mouvement des municipalités et des MRC du Témiscouata et du Bas-Saint-Laurent, de demander de l'aide financière des gouvernements pour régler la problématique des cellulaires en milieu rural et pour demander au ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) de suggérer de nouvelle technologie permettant de plus grandes zones de couverture nécessitant moins de tours cellulaires.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

- a. Maison de la famille des Chenaux (remerciement pour notre contribution financière);
- b. Fédération de l'UPA de la Mauricie (adoption d'un taux de taxation distinct pour le secteur agricole par les municipalités du Québec);
- c. Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2018 à 2021);
- d. Coopérative de solidarité Abattoir Massicotte (relance des activités d'abattage de la volaille - Saint-Luc-de-Vincennes);
- e. Monsieur Pierre Giguère, député de Saint-Maurice (contribution financière dans le cadre de l'évènement Parcours campagnard);
- f. Ministre de la Culture et des Communications (annonce de la nouvelle politique culturelle *Partout, la culture*);
- g. Société d'habitation du Québec (programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires);
- h. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (montant additionnel - Fonds de développement des territoires);
- i. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (résolution relative à la reconnaissance de la compétence de la MRC des Chenaux en matière de télécommunication par le développement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble de son territoire);
- j. Ministère des Transports (avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural-2017);
- k. Ministère de la Sécurité publique (rapport d'activité schéma de couverture de risques).

13. POUR VOTRE INFORMATION

13a. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (VISITE D'INSPECTION)

Dépôt du rapport d'inspection des bâtiments de la Municipalité régionale de comté des Chenaux réalisé par la Mutuelle des municipalités du Québec.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. **AUTRES SUJETS**

2018-08-174

14a. **DÉMISSION DE MONSIEUR GÉRARD GRONDIN (COMITÉ SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME)**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier monsieur Gérard Grondin qui a œuvré bénévolement comme membre du comité soutien au travail autonome de la MRC des Chenaux depuis de nombreuses années.

Adoptée.

15. **NOMINATIONS**

15a. **MEMBRES DE COMITÉS**

2018-08-175

15a.i. **NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur René Gravel, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme membres du comité d'aménagement du territoire.

Adoptée.

2018-08-176

15a.ii. **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, en remplacement de monsieur Sylvain Déry comme membre du comité consultatif agricole.

Adoptée.

2018-08-177

15a.iii. **NOMINATION D'UN MEMBRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, en remplacement de monsieur Sylvain Déry comme membre du bureau des délégués.

Adoptée.

15b. **REPRÉSENTATION**

15b.i. **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA)**

Ce point est remis à une prochaine séance.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

2018-08-178

17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 01, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET